

(En K.Dinars)

	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	Juin-23	Juin-22	AU 31/12/2022
1 - PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	350 143	287 011	680 874	552 485	1 189 334
Intérêts	259 406	210 484	510 909	409 268	899 144
Commissions en produits	38 944	32 427	70 294	62 029	124 598
Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	51 793	44 100	99 672	81 188	165 592
2 - CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	182 846	135 629	366 695	263 920	566 441
Intérêts encourus	180 138	133 007	361 109	258 805	554 674
Commissions encourues	2 708	2 622	5 586	5 115	11 767
3 - PRODUITS NET BANCAIRE	167 297	151 382	314 180	288 565	622 893
4 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 657	1 786	3 842	3 652	7 451
5 - CHARGES OPERATOIRES	64 811	63 054	125 373	117 520	232 828
Frais de personnel (3)	40 619	36 242	78 018	68 585	145 534
Charges générales d'exploitation	24 192	26 812	47 355	48 934	87 294
6 - STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	2 302 303	1 779 245	2 235 839
Portefeuille-titres commercial	-	-	608 582	159 209	547 232
Portefeuille-titres d'investissement	-	-	1 693 721	1 620 036	1 688 607
7 - ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 575 743	10 188 817	10 686 945
8 - ENCOURS DES DEPOTS, DONT :	-	-	8 891 745	8 494 436	8 549 749
Dépôts à vue	-	-	2 974 459	2 993 861	2 733 602
Dépôts d'épargne	-	-	3 376 787	2 932 127	3 162 845
9 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 491 793	1 476 945	1 447 526
10 - CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 192 958	1 116 532	1 116 812

(1) L'encours des crédits fin Juin 2023 tient compte des provisions constituées durant la période

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

(3) - Pour des raisons de comparabilité avec le secteur bancaire, les charges liées au personnel retraité sont imputées aux charges générales d'exploitation.

- Les chiffres de 2022 sont retraités pour refléter l'augmentation salariale de la période.

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/06/2023

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 30 Juin 2023, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du deuxième trimestre de l'exercice 2023. Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus. Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 30/06/2023 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au deuxième trimestre de l'exercice 2023.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- **Les titres de transaction** qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché. Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.
- **Les titres de placement** qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- **Les titres d'investissement** qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- **Les titres de participation** qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêt comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du deuxième trimestre 2023, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 576 MDT à fin Juin 2023, contre 10 189 MDT à fin Juin 2022, soit une évolution de **3.8%**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 8 892 MDT à fin Juin 2023, contre 8 494 MDT à fin Juin 2022, soit une évolution de **4.7%**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont évolué de **1%**, pour atteindre 1 492 MDT à fin Juin 2023 contre 1 477 MDT à fin Juin 2022.
- **Les produits d'intérêts** ont évolué de 102 MDT, soit **24.8%**, pour atteindre 511 MDT à fin Juin 2023 contre 409 MDT à fin Juin 2022.
- **Les commissions perçues** par la banque ont augmenté de 8.3 MDT, soit **13.3%**, pour atteindre 70.3 MDT à fin Juin 2023 contre 62 MDT à fin Juin 2022.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint 314.2 MDT à fin Juin 2023, contre 288.6 MDT à fin Juin 2022, soit une progression de **8.9%**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont baissé de **3.2%**, pour atteindre 47.4 MDT à fin Juin 2023 contre 48.9 MDT à fin Juin 2022.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **13.8%**, pour atteindre 78 MDT à fin Juin 2023 contre 68.6 MDT à fin Juin 2022.